

TARIFS DES FORMATIONS A LA DEMANDE 2018/2019

Dans votre établissement ou votre réseau d'établissements, si vous souhaitez vous informer, réfléchir, vous former ou être accompagné en équipe dans la dynamique de la pédagogie ignatienne, l'équipe du CEP Ignatien se met à votre disposition pour répondre à vos demandes.

Et comme toute structure publique ou privée, il a été demandé au Centre d'équilibrer ses comptes et pour cela, de facturer ses prestations à prix coûtant. C'est ce que nous avons fait avec l'aide de notre expert-comptable et l'avis du Conseil d'Administration en juin 2018.

C'est cette grille de tarifs qui doit servir de base à nos prestations.

Dans la limite des contraintes budgétaires fixées par le CA, nous avons mis en place un système de subvention pour intervenir dans des établissements qui en auraient besoin et en feraient la demande.

Toutes les interventions dans les établissements du réseau du CEPI seront minorées de 20%

Le but de cette note est de vous informer de nos contraintes et de pouvoir être à l'écoute des vôtres.

Tarifs des interventions en établissement :

- Pour un groupe de 25 personnes
Première journée de 7 heures : **1280 € / (1600 € Hors tutelle)**
Deuxième journée de 7 heures : **1022 € / (1278 € Hors tutelle)**
- De 30 à 50 personnes : **Majoration de 10%**
- S'il est nécessaire de prévoir un deuxième formateur : **Majoration de 50%**

Tarifs des conférences :

- Pour 50 participants : **256 € de l'heure (320 € Hors Tutelle)**
- De 50 à 100 participants : **307 € de l'heure (384 € Hors Tutelle)**
- Au-delà de 100 personnes : **332 € de l'heure (415 € Hors Tutelle)**

Tarifs des PPI : Modules de deux jours

- Pour 12 participants minimum **195 € par participant**
- De 12 à 25 participants **Gratuits en fonction du nombre de participants du même établissement.**

Tarifs de l'accompagnement :

- Pour une équipe de moins de 10 personnes et 1 seul accompagnateur ou pour un projet impliquant différentes rencontres avec des acteurs de la communauté éducative **205 € de l'heure (256 € Hors Tutelle)**

Le coût d'une formation ne doit pas être une entrave à la mise en route d'un projet.

Tous les établissements des Tutelles adjointes à la Tutelle jésuite pour ce réseau ignatien de formation peuvent faire une demande de réduction de 50% des frais pédagogiques auprès de leur Tutelle (dans la limite de la cotisation annuelle versée à cette Tutelle pour le CEP-Ignatien). Pour obtenir cette aide, nous vous invitons à remplir le bulletin ci-dessous et à le retourner à votre délégué de Tutelle qui le transmettra, le cas échéant, au CEP-Ignatien avec son accord.

Pour établir une équité dans le réseau, le conseil d'administration a aussi retenu en juin 2016 des priorités et les critères suivants destinés à aider les établissements du réseau :

- 50 % de réduction pour les établissements du premier degré de moins de 300 élèves.
- 30 % de réduction pour les établissements du premier degré de plus de 300 élèves.
- 50 % de réduction pour l'accompagnement annuel d'une équipe pastorale (3 rencontres)
- 30 % pour la mise en place de projets à caractère ignatien sur une durée de plus de 3 jours.

**Bulletin à remplir pour une demande de subvention des frais
pédagogiques des formations CEP Ignatien**

Etablissement (nom & ville) :

Tutelle :

Titre de la formation demandée :

Nombre total de participants estimé :

Personnel enseignant : *Personnel éducatif :* *Personnel administratif :* *Autre :*

Dates de la formation :

Durée en heures :

Frais pédagogiques de la formation :

Montant de l'aide demandée :

Motivation de cette demande :

Frais pédagogiques restant à la charge de l'établissement :

Financement des frais pédagogiques :

Etablissement

Opcalia

Formiris

Autre :

Fait à _____ le _____

Signature :